



YMERAY

INFORMATIONS
MUNICIPALES

2019
JANVIER



A. J. JUILLET 2018

Tél. : 02 37 31 40 86
mairie-ymeray@wanadoo.fr
www.ymeray.fr

EDITO du Maire



2018 fut pour notre commune un peu particulière avec le départ, que nous regrettons, de Madame Françoise COLLET première adjointe qui pour des raisons personnelles a du quitter notre village. Au nom de tous, je la remercie pour sa disponibilité constante et pour l'engagement citoyen qu'elle a toujours eu depuis sa première élection.

Son départ a provoqué des élections complémentaires et nous avons accueilli, au sein du conseil municipal, Monsieur Jean-Claude LE ROY, Madame Marylène MOREAU, Madame Hélène MEUNIER, Monsieur Roland SCHNORR Roland et Nathalie TRIN. A qui nous avons souhaité la bienvenue. Un poste d'adjoint est aussi devenu vacant. Madame Muguette PITON a été élue. Poste qu'elle assurera sans nul doute avec compétence.

Cette publication de début d'année permet de faire le point sur le travail effectué et donner les objectifs pour l'année et/ou les années à venir.

Les travaux importants de réhabilitation du réseau d'assainissement ont pu être réceptionnés en octobre dernier. Parallèlement l'étude pour la rénovation de la station d'épuration a été menée. Le dossier vient de nous être remis qui va nous permettre d'en étudier la faisabilité et définir le mode de gestion des boues générées.

La réfection d'une partie de la rue de la mairie avec l'aménagement de places de stationnement permet de mieux gérer la circulation des véhicules. Celle-ci sera encore améliorée avec l'installation de la signalisation correspondante. La sécurité de la traversée de notre village sera renforcée avec les travaux que nous envisageons de réaliser suite à l'étude en cours par les services départementaux.

Un appel à un AMO va être fait pour les travaux de la rue du Chapitre (trottoirs, réseau d'eau potable, écoulement eaux pluviales et enfouissement réseau électrique).

Pour répondre aux exigences de sécurité, nous avons fait apposer sur toutes les vitres concernées de l'école et du restaurant scolaire des films spéciaux anti-intrusion. D'autre part, de grosses réparations ont été effectuées sur la clôture du stade.

Pour le développement de notre village, le fait marquant pour 2018 aura certainement été la décision de l'entreprise CLAAS de venir s'installer à Ymeray.

Outre les possibilités d'emplois que cette installation va générer, elle aura été l'élément déterminant pour qu'un aménagement routier du carrefour de la RD 116 et le RD 910 soit décidé par le conseil départemental pour le début de l'année 2020. Aménagement que nous n'aurions certainement jamais eu sans ce projet.

Si nous avons eu un espoir optimiste avec cette arrivée, nous avons été déçus par l'impossibilité de prévoir dans le plan local d'urbanisme (compétence de la communauté de communes) l'aménagement d'un cœur du village avec la possibilité de constructions nouvelles. Espérons que le SCOT en cours de révision l'autorise. L'organisation de ce cœur de village donnerait à notre commune, la possibilité d'un développement cohérent, judicieux qui permettrait à terme le maintien de l'école primaire à laquelle nous tenons beaucoup et qui a toujours été au centre de nos préoccupations.

Ymeray a besoin de cette évolution raisonnée et raisonnable.

Avec toute l'équipe municipale, nous vous présentons nos vœux les plus sincères. Alors que 2019 vient de commencer, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé, de réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Jocelyne PETIT
Maire d'Ymeray

SOMMAIRE



OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le :

Lundi	15h30 à 17h30
Mardi	09h30 à 11h 30
Jeudi	09h30 à 11h30
Vendredi	15h30 à 17h30

Bien entendu, pour les personnes qui travaillent, il est possible, et c'est souvent utilisé, d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces horaires même tard le soir et le samedi.

Rappel des coordonnées de la mairie :

Place de l'église - 28320 Ymeray

Tél. : 02 37 31 40 86

Fax : 02 37 31 45 78

Mail : mairie-ymeray@wanadoo.fr

Site internet : www.ymeray.fr

FINANCES PUBLIQUES D'EURE ET LOIR

Message adressé par le service de la communication de la direction départementales des finances publiques d'Eure et Loir.

Depuis le 21 décembre 2015, le public sera accueilli, à la nouvelle Trésorerie de Maintenon :

« MAISON TAILLEUR »

27 bis rue Collin d'Harlevolle

28130 MAINTENON

Lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h30.

Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Fermée au public le mercredi.

Pour tout renseignement concernant les impôts des particuliers :

- Par téléphone au **0811 90 91 92**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.
- Par courriel :
financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr

	EDITO DU MAIRE	2
	INFOS MAIRIE	3
	TRAVAUX	9
	INFOS PRATIQUES	10
	VIE DU VILLAGE	13
	INFOS MAIRIE	15
	ÉCOLE	16
	INFOS MAIRIE	18
	ASSOCIATIONS	20
	11 NOVEMBRE	23



CONCEPTION & IMPRESSION :

5 ZA Croix Saint-Mathieu - 28320 GALLARDON
Tél. : 02 37 31 08 00 - www.toppimprimerie.com
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Crédits photos : fotolia.com - Mairie d'Ymeray

INFOS MAIRIE

LISTE DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNICATION

ET FÊTES :

Présidente : Christine BRETON
Pascaline GOKELAERT
Guillaume GRIMAUULT
Muguette PITON
Jocelyne PETIT
Marylène MOREAU

Commission eau et assainissement :

Président : Christian GUILBERT
Eric MAZINGUE
Guillaume GRIMAUULT
Jocelyne PETIT
Jean-Claude LE ROY
Roland SCHNORR

Commission des Finances :

Présidente : Jocelyne PETIT
Membres : l'ensemble du
Conseil Municipal

Commission scolaire, enfance et jeunesse :

Présidente : Muguette PITON
Amaury CONRARD
Pascaline GOKELAERT
Guillaume GRIMAUULT
Pascale LANDRY
Jocelyne PETIT
Marylène MOREAU

Commission des travaux et environnement :

Présidente : Jocelyne PETIT
Christian GUILBERT
Christine BRETON
Amaury CONRARD
Éric MAZINGUE
Guillaume GRIMAUULT
Sébastien PETIT
Jean-Claude LE ROY
Roland SCHNORR

Commission d'urbanisme :

Présidente : Jocelyne PETIT
Christian GUILBERT
Christine BRETON
Muguette PITON
Sébastien PETIT
Jean-Claude LE ROY
Marylène MOREAU

Trombinoscope Conseil Municipal



Jocelyne PETIT
Maire



Christian GUILBERT
1^{ère} adjoint



Christine BRETON
2^{ème} adjointe



Muguette PITON
3^{ème} adjointe



Amaury CONRARD



Eric MAZINGUE



Pascaline GOKELAERT



Guillaume GRIMAUULT



Pascal LANDRY



Sébastien PETIT



Jean-Claude LE ROY



Marylène MOREAU



Hélène MEUNIER



Roland SCHNORR



Nathalie TRIN

INFOS MAIRIE

LISTE DES REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTATIONS

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

Titulaire : Jocelyne PETIT

Suppléante : Christian GUILBERT

SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du secteur pédagogique de Gallardon)

Titulaires : Guillaume GRIMAULT, Muguette PITON

Suppléantes : Christine BRETON, Pascaline GOKELAERT

SIREB (Syndicat Intercommunal pour le REcyclage des Boues de stations d'épuration dans la région d'Auneau) :

Titulaires : Éric MAZINGUE, Guillaume GRIMAULT

Suppléants : Christian GUILBERT, Sébastien PETIT

Energie Eure-et-Loir (ex SDE28) :

Titulaire : Jocelyne PETIT

Suppléant : Sébastien PETIT

Déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Muguette PITON

Correspondant Défense :

Christian GUILBERT

Correspondant Prévention Routière :

Amaury CONRARD

COMMISSIONS

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Présidente : Jocelyne PETIT

Membres du Conseil Municipal :

Christian GUILBERT,
Pascale LANDRY, Muguette PITON,
Marylène MOREAU.

Membres extérieurs associés :

Véronique CLÉMENT,
Christian HOUDAS,
Michel MARTIN,
Bernard FRANCOIS.

Commission d'Appel d'Offres :

Présidente : Jocelyne PETIT

Titulaires : Christian GUILBERT,
Éric MAZINGUE,
Guillaume GRIMAULT

Suppléantes : Christine BRETON,

Muguette PITON,
Marylène MOREAU

Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Président : Amaury CONRARD

Délégué de la Préfecture :

Bernard FRANCOIS

Délégué du TGI :

Christian BLANCHET



RÉFORME ÉLECTORALE :

entrée en vigueur
au 1^{er} janvier 2019

Pour voter aux élections européennes du 26 mai 2019, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales (si cela n'est pas déjà fait) avant le 31 mars 2019.

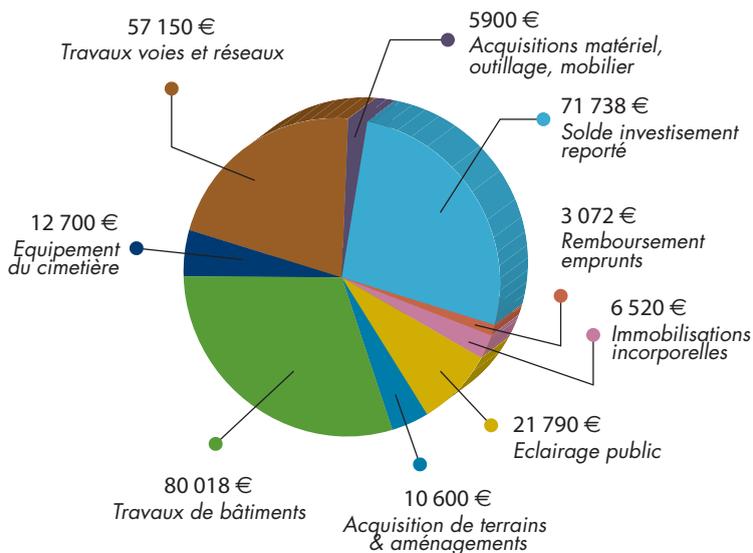
Modalité d'inscription au choix :

- En mairie
- En ligne depuis le site internet <https://www.service-public.fr/>
- Par correspondance en adressant en mairie le formulaire Cerfa n° 12669*02 et les pièces justificatives nécessaires (identité et domicile)

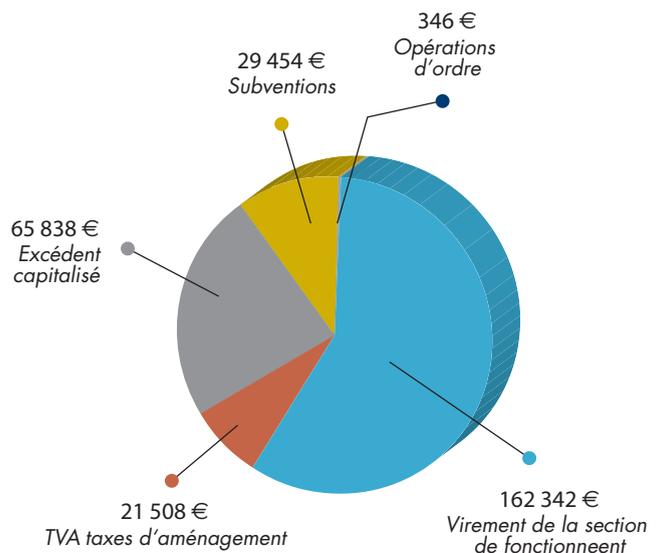
INFOS MAIRIE

BUDGETS DE LA COMMUNE EN 2018

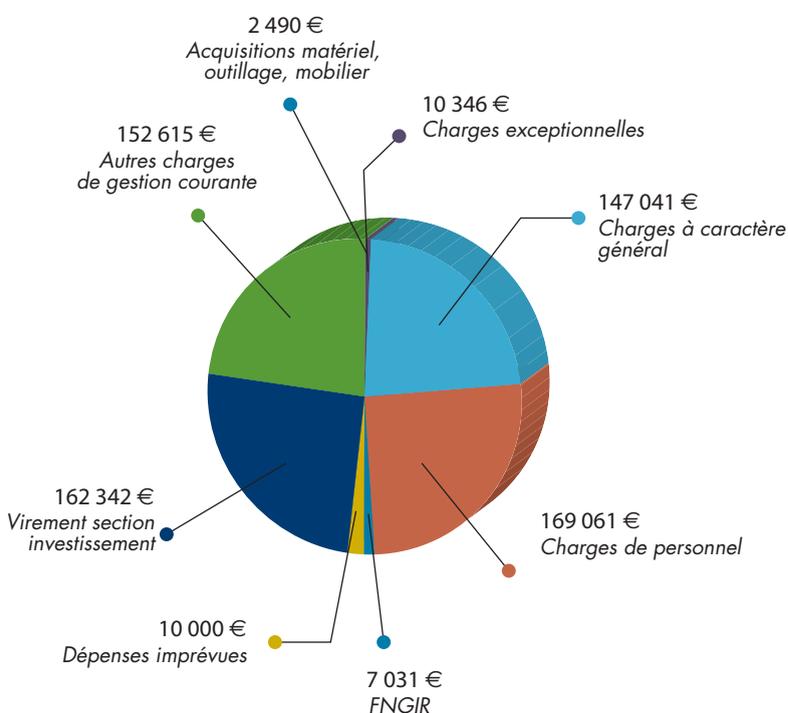
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



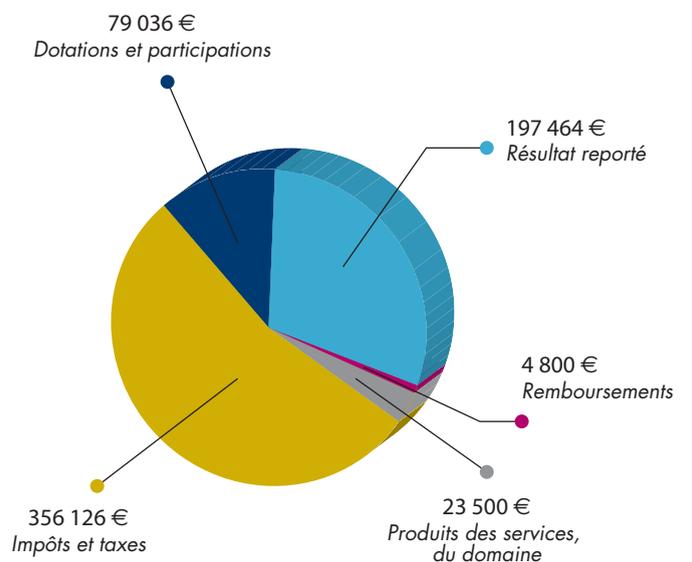
RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT



INFOS MAIRIE

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'YMERAY.

Par délibération N°2015-024 en date du 21 mai 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GILSON à Chartres.

Un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU a eu lieu le 24 mars 2017 lors de la réunion du conseil municipal et le 27 avril 2017 au cours de la réunion du conseil communautaire.

Puis le projet a été arrêté par la communauté de communes lors de sa séance du 22 novembre 2018 considérant comme favorable le bilan de la concertation en précisant que le PLU sera communiqué aux personnes associées :

- Préfet d'Eure et Loir.
- Services de la DDT.
- Au président du conseil régional et celui du conseil départemental.
- Au président de la CCI, celui de la chambre des métiers et celui de la chambre d'agriculture.
- Aux EPCI voisins, aux maires des communes voisines, à l'ARS, à l'inspection académique, à la DRAC, à la DREAL, la DDGSP et à toute personne publique associée.

Le projet sera soumis à enquête publique très prochainement. Les habitants d'Ymeray en seront informés. Les dates de cette enquête seront publiées et le dossier visible à la mairie aux heures d'ouverture au public. Un commissaire enquêteur vient d'être nommé. Il tiendra des permanences pour recevoir les doléances et/ou les approbations.



EAU



Service de distribution de l'eau potable confié en affermage à l'entreprise AQUALTER conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Rapport d'activité période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les chiffres clés :

- 277 abonnés.
- Le volume d'eau mis en distribution est de 25 841 m³.
- 100% de conformité bactériologique et 100% de conformité physico-chimique sur l'eau distribuée.
- 8 138m de réseau et de branchements d'eau potable.
- Le rendement du réseau est très bon, de 98,8% contre 94,3% l'année précédente et l'indice linéaire de perte de 0,12 m³/km/jour au lieu de 0,60 en 2016.
- Le volume consommé moyen est de 92,03 m³/an/abonné, en augmentation de 5,43 m³ par rapport à 2016.
- Le prix du service est de 2,502 euros/m³/TTC sur la base d'une facture de 120 m³.

Besoin d'un renseignement s'adresser à AQUALTER 02 37 88 08 00.



INFOS MAIRIE

COMPÉTENCE COMMUNALE

Travaux de rénovation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

À la suite de l'étude faite en 2015 et 2016, de gros travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif débutés en 2017 se sont terminés en 2018.

Le positionnement du village dans la vallée de la Voise, le procédé utilisé difficile d'utilisation en cas de gel, la nécessité absolue de vérifier l'étanchéité du réseau et des branchements après travaux et un incident technique les ont rendu plus difficiles et en ont augmenté la durée.

La réception définitive a eu lieu le 16 octobre 2018 dernier.

Parallèlement, une étude géotechnique a été menée afin de déterminer la faisabilité de l'extension de la station d'épuration. Les résultats sont en cours d'analyses.

Les travaux réalisés ont permis une amélioration certaine du fonctionnement de la station d'épuration qui reçoit moins d'eaux d'infiltration. Malgré tout, étant vieillissante sa rénovation reste à l'ordre du jour.

Nous continuons à travailler sur ce dossier avec la direction départementale des territoires, la police de l'eau, l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'agence technique départementale et le bureau d'études choisi par la commune.

La dernière réunion de travail a eu lieu le 27 novembre dernier et portait sur la filière boues.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Rappel important :

À la station de relevage chemin des petits prés et à celle du Pont de Saint-Georges et à la station d'épuration nous retrouvons encore trop souvent des lavettes, des cotons tiges, des morceaux de couches et/ou de serviettes périodiques, des produits non identifiés, etc...Ceux-ci gênent le fonctionnement de la station d'épuration et peuvent détériorer les pompes. Ce sont des produits qu'il ne faut en aucun cas jeter avec les eaux usées.

Les eaux pluviales superficielles ou pompées avec des « vide-cave » doivent être dirigées vers les caniveaux, en aucun cas déversées dans le réseau d'assainissement.

Assainissement non collectif. Compétence intercommunale.

Les habitants de la commune dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau collectif d'assainissement de la commune doivent, pour tout renseignement, s'adresser à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France. Le service s'appelle SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif).

Eau.spanc@porteseureliennesidf.fr

TRAVAUX 2018

TRAVAUX – RUE DE LA MAIRIE : BORDURES DE CANIVEAUX ET RÉFECTION DES TROTTOIRS

Montant des travaux Hors Taxes	Participation financière de la Commune	Subventions (FDI)
15 848 €	12 773 €	3 075 €

Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

TRAVAUX - DOMAINE SCOLAIRE :

Montant des travaux Hors Taxes	Participation financière de la Commune	Subventions (FDI)
2 628 €	1 840 €	788 €

CHANGEMENT DES PORTES ET FENÊTRES DE L'ÉCOLE

Montant des travaux Hors Taxes	Participation financière de la Commune	Subventions (FDI)
9 708 €	6 796 €	2 912 €

TRAVAUX - Etude géotechnique de la station d'épuration : autofinancement de 8490 €

TRAVAUX - Cimetière : Rénovation du Monument aux Morts 2 496 € - autofinancement

TRAVAUX - Réfection clôture du stade : autofinancement de 1900 €



INFOS PRATIQUES



BRÛLAGE

Les déchets concernés sont ceux produits par les ménages, issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

Ils ne doivent pas être brûlés mais détruits par compostage ou transportés en déchèterie.

LE BRUIT

Il est rappelé que tous travaux de bricolage et de jardinage doivent être réalisés aux heures de l'arrêté préfectoral.

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



CONCILIATEUR DE JUSTICE



Un conciliateur de justice est présent à l'Espace Dagrone d'AUNEAU chaque vendredi de 9h à 12h, uniquement sur rendez-vous au 06 70 93 51 94

www.ville-ab2s.fr

MODIFICATIONS DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE :

Depuis le 20 novembre 2016 les démarches de **changement de Prénom** s'effectuent en mairie de résidence ou de naissance

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885

Depuis le 2 mars 2017, les **Cartes d'Identité comme les passeports** sont réalisées par les communes (choisies par l'État) équipées du Dispositif de Recueil (DR) dédié à cet effet.

Exemple de communes proches : Auneau-Bleury-St Symphorien - Maintenon - Rambouillet

Il convient de prendre Rendez-vous pour le dépôt de la demande (soyez vigilant quant au délai)

Action qui n'est donc plus réalisable à Ymeray

Depuis le 24 mars 2017 le POS - Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Ymeray est devenu caduc (effet de la loi NOTRE)

A ce jour, c'est donc le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique, dans l'attente de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours d'étude.

ÉLECTRICITÉ

Depuis le transfert de compétences de l'éclairage public au syndicat Energie Eure et Loir celui-ci est propriétaire du réseau – toutefois la Commune participe financièrement en versant d'importantes subventions d'équipement



APICULTURE – DÉCLARATION

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur.



<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/declarer-des-ruches-294>

INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

14 avril 2018

Daniel, Serge, Marcel CELLOT, célibataire

21 avril 2018

Émilienne Léa Louise TRÉDANT,
veuve de Martial, Nestor, Aimé BOUÉ

08 juin 2018

Patrick Georges Bernard JARY, divorcé
de Christine Georgette Andrée BOHARD

26 juin 2018

Lucien, Charles LONDNER, divorcé
de Claude, Fortune, Cécile EL SAIR

13 décembre 2018

Arlette, Haydée, Eugénie POUILLÉ,
veuve de Robert, Louis, Nestor GUILBERT



MARIAGE

Claude, André, Laurent MOIREAUX

Jeannic, Ginette, Marie-Luce BLAISE

le 12 mai 2018



NAISSANCE

Le 23 mars 2018

Jade Martine Brigitte JULIEN DELIGNY

Le 18 mai 2018

Valentina Giulia Victoria MARTINS

Le 05 juillet 2018

Maïana, Christiane, Habiba BATAL

Le 12 juillet 2018

Lucile, Marylène, Chantal BILLON

Le 07 août 2018

Mady FIGEAC

Le 26 septembre 2018

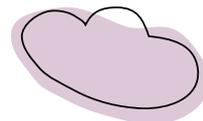
Yliana LY

Le 15 octobre 2018

Célestin, Jean-Noël, Patrick HATTON

Le 22 décembre 2018

Louna LESIEUR



GARDE D'ENFANTS

Face au besoin croissant de garde d'enfants, le Conseil départemental d'Eure et Loir a décidé de valoriser l'offre d'assistant (e) maternel (le) en créant www.assmat28.eurelien.fr

RAPPELS CITOYENS

- **Être citoyen**, c'est aussi avoir le souci et le respect d'autrui, parce que contribuer à la sécurité de tous, c'est l'affaire de chacun, ayons le réflexe en vérifiant de temps à autre que la maison du voisin ne fasse pas l'objet de déprédations.
- **La vie d'une commune**, c'est avant tout, l'entraide entre voisins avec en toile de fond le respect de chacun. Dans ce cadre, pensez à tailler vos haies afin qu'elles ne dépassent pas chez le voisin ou sur la voie publique.
- **CHIENS**, les chiens errants ou non tenus en laisse divaguent sur les voies communales entraînant des dégâts ou des désagréments pour la population. Il est rappelé à tous les propriétaires d'animaux la loi n°99-5 du 6 Janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants. Conseil : Ne laissez pas les chiens sans surveillance. Les voies et places publiques ainsi que les jardins des particuliers ne sont pas des toilettes. Ne demandez pas à vos animaux d'avoir du civisme pour vous.

INFOS PRATIQUES



L'ARNAQUE DU « CALL BACK » OU « PING CALL » : UN NUMÉRO SURTAXÉ À RAPPELER

Cette escroquerie est assez fréquente.

Votre téléphone sonne :

- soit vous répondez et personne ne vous répond car la communication a été interrompue ;
- soit vous ne répondez pas et le téléphone continue de sonner.

Si vous appelez, vous tombez sur un numéro surtaxé à 1 ou 2. Attention ! Les numéros qui s'affichent commencent souvent par 0899, 0897 ou 1020.

ESCROQUERIE SUR INTERNET PAR E-MAIL : PHISHING (HAMEÇONNAGE OU FILOUTAGE)

Le phishing est une arnaque consistant à envoyer un mail vous demandant de communiquer d'urgence des données personnelles : mot de passe, numéro de compte bancaire ou de carte bleue.

Les organismes dont on usurpe l'identité peuvent être :

- une banque ;
- un fournisseur d'accès ;
- une compagnie d'électricité ou de téléphone ;
- une administration.

Soyez donc vigilant et ne répondez jamais à ce type de mail : ne cliquez pas sur le lien proposé et détruisez ce mail dès réception.

Attention ! Jamais votre banque, votre fournisseur d'accès ou d'autres organismes ne vous enverront de mail pour vous demander des informations confidentielles.

ADRESSES INTERNET UTILES :

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-hameçonnage-ou-filoutage>

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes <https://www.arcep.fr/>

Agence Nationale de la Sécurité d'Informations <http://www.ssi.gouv.fr/>

RAPPELS CITOYENS

- **LES DECHETS** , Le brûlage des déchets – plus particulièrement les déchets verts - peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut être la cause de la propagation d'incendie.

- **LIMITATION DE VITESSE**, Ralentir en respectant les limitations dans le village pour la protection des petits et des grands est un acte de civisme.

VIE DU VILLAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^{ème} du II de l'article 1^{er} de la loi N°n°2 000-614 du 5 juillet 2 000.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211.7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles exercées sur tout le territoire :

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique de logements et de cadre de vie.
- En matière de politique de la ville.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement d'enseignements préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives pour certaines collectivités.

- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques dans la communauté.
- Activités périscolaires.
- Activités extrascolaires.
- Politique d'aide en faveur des adolescents et des jeunes.
- Transport par délégation de la collectivité compétente.
- Transport public à la demande.
- Assainissement non collectif.
- Maison de santé pluridisciplinaire.
- Contractualisation.
- Culture.
- Autres : opérations liées à la construction et l'entretien de gendarmerie, production d'eau potable, protection des points de prélèvement, recyclage des boues de stations d'épuration, gestion de l'unité de productions culinaires de Nogent-Le-Roi.



STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE DE FRANCE.

Par arrêté en date du 28 décembre 2018 Madame la Préfète d'Eure et Loir a arrêté les nouveaux statuts de la communauté de commune à laquelle nous appartenons.

Compétences obligatoires exercées sur tout le territoire de la commune :

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.

VIE DU VILLAGE



DÉVELOPPE DURABLE – VILLAGE PROPRE

1/ Article rédigé par la Directrice de l'école d'Ymeray

L'école est engagée dans l'éducation au développement durable :

- recyclage de papier avec l'ESAT de Gelainville depuis 2016 et de cartouche d'encre ;
- participation au défi «Recylum» en 2017-2018 et à l'opération «piles solidaires» pour cette année 2018-2019 : en plus de sensibiliser les élèves au recyclage, ces 2 actions permettent l'électrification de centre de soins, d'école... dans des pays défavorisés.

Le comité académique de pilotage pour l'éducation au développement durable a attribué la mention « engagement » à notre école pour l'année 2017/2018, sous la forme d'un diplôme.

Pour le moment nous recyclons, trions les déchets de l'école et de la maison.

2/Article rédigé par la Mairie

Vous avez certainement constaté que les employés de mairie passent régulièrement dans les rues et chemins de notre village pour **collecter** les divers gravas (dépôts sauvages) et débris jetés par les automobilistes et promeneurs... soit **un camion 2 fois par mois ! Cette année, mobilisons-nous pour un village plus propre.**

La chasse aux papiers, paquets de cigarettes, bouteilles et canettes, sacs plastiques, ferraille ou pneus abandonnés sera ouverte **le samedi 25 mai** en ouverture de la semaine du développement durable 2019.

Une information complémentaire vous sera remise dans vos boîtes aux lettres.

INFOS

FRELONS ASIATIQUES

La prise en charge du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques est actuellement en cours d'étude par les services juridiques de la préfecture.

Une information sera diffusée sur notre site internet dès que la réponse à notre courrier nous parviendra.



FRELON ASIATIQUE
VESPA VELUTINA

LA PYRALE DU BUIS



Originnaire d'Asie, la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) a fait son apparition en France en 2008 en Alsace. Elle s'est rapidement propagé à de nombreuses régions françaises, ce qui en fait une espèce invasive de première importance. Les chenilles consomment dans un premier temps le feuillage situé au cœur des arbustes. La présence de ces chenilles peut également être détectée par l'observation d'un brunissement du feuillage, de fils de soie blancs et de boulettes de déjections vertes.

Moyens de lutte

Le *Bacillus thuringiensis* (BT) : traitement à base de microorganisme utilisable en lutte biologique.

Les pièges à phéromones : consiste à diffuser dans l'environnement des phéromones femelles de synthèse afin d'attirer les papillons mâles.

Dans le cas d'une faible infestation, Il est possible de supprimer manuellement ou mécaniquement (appareil à air ou à eau) les chenilles.

BAGUETTES FRAICHES



Depuis le jeudi 26 avril 2018, vous pouvez tous les jours vous fournir en baguettes fraîches, deux fois par jour (vers 7h et 13 h)... Un distributeur de pain est installé sur le parking de l'école.

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Pensez à venir découvrir les membres de l'équipe municipale à la Mairie

INFOS MAIRIE



Le Canal Louis XIV



La Voise

SYNDICAT MIXTE DE LA VOISE ET SES AFFLUENTS (SMVA)

Présentation :

Au 1^{er} janvier 2018 le SMVA a été amputé de 2 communes (Maintenon et Houx) mais continue de mener ses actions sur ces deux communes en « délégation » et continuera ainsi en 2019. Pour les 15 autres communes composant le syndicat, celui-ci reste chargé de l'entretien, de la restauration et de la surveillance des cours d'eau. Le syndicat poursuit également ses missions de lutte contre les espèces invasives, notamment le ragondin et la renouée du Japon.

Des travaux plus conséquents, ne pouvant pas être réalisés en régie, sont effectués ponctuellement comme la restauration de berges par des techniques de génie végétal, des abreuvoirs ainsi que des clôtures sont installées au niveau des prairies pâturées.

La restauration de la continuité écologique (effacement d'ouvrages entravant la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces) continue d'être une des priorités du SMVA car cette action permet d'améliorer efficacement et durablement la qualité de l'eau.

Enfin un rapprochement avec le syndicat voisin (SM3R) en charge du bassin de la Drouette est à l'étude dans le but de mutualiser les postes et d'optimiser les actions menées sur les 2 bassins versants.

Préconisations :

Comme chaque année, le **SMVA constate des pratiques prohibées** (utilisation de produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau, dépôts divers sur les berges). Le syndicat rappelle que ces pratiques peuvent faire l'objet d'une contravention de la part des services de l'état (DDT28 et Agence Française pour la Biodiversité).

Pour les particuliers désirant effectuer des travaux à proximité d'un cours d'eau, il est préférable d'en informer préalablement le SMVA qui pourra vous informer sur les démarches réglementaires à suivre, certains travaux étant soumis à déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Suivant la nature des travaux ceux-ci peuvent être financés jusqu'à 80% du montant HT.

Contacts : Pour toutes informations concernant les cours d'eau n'hésitez pas à contacter le SMVA

Adresse : 1 Chemin de Paris – 28320 Gallardon
Téléphone : 02 37 24 55 92
mail : smva28@orange.fr



Exemple de travaux de restauration de berges (génie végétal) sur le ruisseau de Gas, financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine

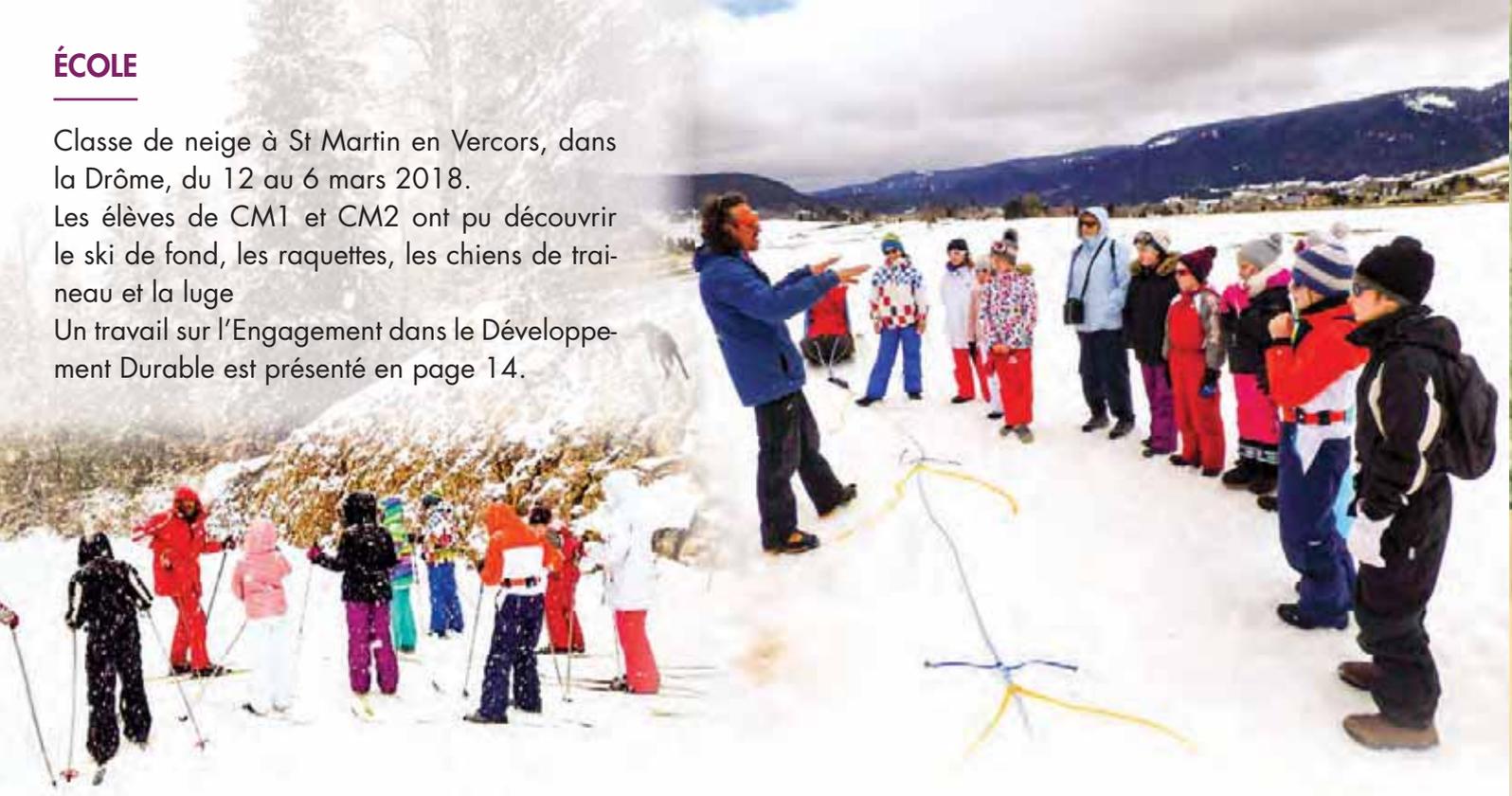
Normandie

ÉCOLE

Classe de neige à St Martin en Vercors, dans la Drôme, du 12 au 6 mars 2018.

Les élèves de CM1 et CM2 ont pu découvrir le ski de fond, les raquettes, les chiens de traïneau et la luge

Un travail sur l'Engagement dans le Développement Durable est présenté en page 14.



RECETTE RÉALISÉE EN ATELIER PÉRISCOLAIRE

Chocolats façon Schoco-bons

Ingrédients

130g de chocolat de couverture au lait
90g de chocolat blanc pâtissier
20g d'éclats de pralin
noisettes entières

Préparation

Faites fondre le chocolat au lait au micro-ondes : d'abord 1 minute, mélangez puis 20 secondes. Déposer du chocolat fondu à l'aide d'un pinceau dans chacune de vos empreintes et laissez sécher à l'air libre ou au frigo.

Recommencez l'opération une deuxième fois pour bien solidifier vos coques.

Pour la garniture intérieure, faites fondre le chocolat blanc (plutôt au bain-marie). Lorsqu'il est bien lisse, retirez du feu et ajoutez le pralin puis mélangez.

Déposer ce fourrage dans une poche à douille, sinon, utilisez une petite cuillère. Remplissez vos empreintes au 3/4 puis ajouter une noisette et laissez 1 ou 2 mm pour recouvrir ensuite de chocolat.

Si vous ne souhaitez pas mettre de noisette, remplissez entièrement l'empreinte toujours en laissant 1 ou 2 mn. Vous pouvez recouvrir directement avec le chocolat au lait restant et retirer l'excédent à l'aide d'une spatule.

Mettez ensuite au frais pour une demi-heure.





VOUS AVEZ DES ENFANTS EN ÂGE D'ÊTRE SCOLARISÉS,

SIVOS - syndicat intercommunal à vocation scolaire - pour la scolarisation à l'**école maternelle** de Pont-sous-Gallardon, le transport et la restauration scolaire.

Adresse : 12 rue des écoles à GAS (28 320)

Tél. : 02 37 90 93 06

Courriel : sivos-gallardon@orange.fr

Site internet www.sivos-gallardon.com

Objectif du site internet:

- Informer sur des questions simples pour lesquelles les parents d'élèves contactent régulièrement : inscription ou annulation de repas à la restauration scolaire – facturation
- Faciliter des démarches en lignes pour les inscriptions et désinscriptions
- Améliorer l'image de la collectivité

Pour les enfants d'âge « primaire » :

- A la mairie d'Ymeray, pour l'inscription à l'école élémentaire d'YMERAY (zone B), du CP au CM2, la restauration scolaire, la garderie du matin (7h30 à 8h20), les ateliers, l'aide aux devoirs et la garderie (16h00 à 19h)
- Tél. : mairie : 02 37 31 40 86
- Adresse e-mail : mairie-ymeray@wanadoo.fr

Pour les collégiens :

- Inscriptions au collège VAL DE VOISE place Saint-Luc à GALLARDON 28320).
Tél. : 02 37 33 38 20 - FAX : 02 37 31 47 28.
- Pour le transport, s'adresser au SIVOS
Tél. : 02 37 90 93 06.

Une particularité des **activités périscolaires** de notre commune est un plus pour nos enfants: Après l'école, les élèves peuvent participer à des ateliers périscolaires. Ils ont le choix entre plusieurs activités en cadrées et animées par des professeurs et des personnes pédagogiquement compétentes.

Il s'agit pour l'année scolaire en cours :

Le lundi : musique, cuisine et sport.

Le mardi : dessin, travail manuel et sport.

Le jeudi : poterie et sport.

Le vendredi : jeux éducatifs.

INFOS MAIRIE

ARRIVÉE DE L'ENTREPRISE CLAAS...

La décision a été prise. L'entreprise CLAAS France va venir s'installer à YMERAY. L'ancien bâtiment KIRCHOFF de 10 000m² sur un espace de 3,29 ha, devenu une friche industrielle, va être réhabilité pour devenir le centre de distribution des pièces détachées.

Le siège social du groupe CLAAS en France (3 000 m² de bureaux) et l'académie de formation aux machines CLAAS pour la France (6 000/7 000m² d'ateliers de formation) seront construits entre le fossé existant et l'autoroute. Eventuellement, l'académie internationale de formation pourrait rejoindre ce site. Les autres terrains autour resteront à vocation agricole. Ils serviront de zone d'essais pour les machines.

L'entreprise a indiqué que cela va représenter environ 150 emplois ainsi qu'une centaine de personnes en formation tous les jours durant 6 mois chaque année.

Le planning du projet prévoit la livraison du bâtiment actuel rénové pour octobre 2019 et celle du siège et de l'académie pour juin 2020.

Ce projet a nécessité une déclaration de projet et une mise en conformité du schéma de cohérence territoriale. Ces deux processus sont en cours. Une enquête publique a eu lieu du 19 novembre 2018 au 19 décembre 2018 où le dossier était consultable à la mairie en présence éventuellement du commissaire enquêteur. Celui doit très prochainement donner son avis.

Une déclaration de travaux pour la rénovation du bâtiment existant a reçu un avis favorable ; Le permis de construire du bâtiment neuf est en cours d'instruction.

Une implantation qui aura sans nul doute une influence positive sur l'évolution de notre village.



Capital en Eure-et-Loir

dossier

Centre d'excellence européen de CLAAS à Ymeray



- 1** Ancien site Kirshhoff. Futur centre pour pièces détachées.
- 2** CLAAS Academy pour la formation
- 3** Siège social CLAAS
- 4** Showroom
- 5** Parking extérieur d'exposition
- 6** Champ d'essai du matériel agricole

ASSOCIATIONS



En 2018, comme annoncé dans le dernier Bulletin Municipal, le club eurélien de **BPW** – Business and Professional Women - a organisé plusieurs évènements importants :

- Le 26 mars, **Madame la Préfète** a participé à **l'Equal Pay Day®** (Journée de l'Egalité Salariale) dont le thème « **Femmes et Industrie** » a rencontré un vif succès
- Le 6 octobre, **notre club a fêté ses 50 ans** d'existence avec en première partie une conférence sur la vie d'une femme battante – Silvia Monfort, suivi du traditionnel Diner des Lumières, le tout filmé par notre spécialiste ismérienne, Anelise MEESEMAEKER.
- Le 19 décembre, nous avons accueilli la **Présidente Internationale** de notre **ONG** qui nous a rappelé combien **BPW** est toujours, depuis 1947, **en connexion étroite avec l'ONU** pour le combat mené dans **l'égalité professionnelle**

En cette période de vœux, les membres de BPW unissent leur voix à la mienne pour vous souhaiter réussite dans vos projets, santé pour les atteindre et bonheur de les savourer, Excellente année 2019 à toutes et tous.

« Et si on n'attendait pas un siècle ? »

Pour que l'égalité professionnelle devienne une réalité, retrouvons-nous le 3^{ème} mercredi de chaque mois et relevons les défis.

Christine Leymarie Breton

Présidente BPW Chartres

Mail : chartres@bpw.fr

Site internet : chartres.bpw.fr



LE CLUB CANIN DE LA VOISE,

le club des toutous heureux !

Le Club canin de la Voise est une association, œuvre de passionnés tous exclusivement bénévoles.

Ce dernier fonctionne sur les bases de la méthode « positive », basée sur la récompense d'un effort volontaire du chien. Nous formons les maîtres à mieux comprendre leur chien et à s'adapter à chaque situation délicate pour le chien, afin de toujours rester dans une attitude positive et constructive.

Notre club de passionnés tend à vous proposer un panel d'activités accessibles à tous :

- o L'éducation
- o L'école du chiot
- o L'agility
- o Les stages d'initiation au clicker
- o Les cani-calades
- o Le programme chiens visiteurs

Vous allez forcément trouver votre bonheur. Poussez notre porte, vous serez les bienvenus!

Retrouvez nous sur :

- notre site internet, www.club-canin-voise.fr
- notre page Facebook, Club Canin de la Voise

A très bientôt ! Wouafement vôtre,

Le Club Canin de la Voise
Rue de la Fontaine Matou
28320 Ymeray sur la D331.4
(parking : sentier des Roches)

ASSOCIATIONS



Le Comité des fêtes vous souhaite une Bonne année 2019 à vous et vos proches, d'agréables moments en famille et entre amis

En souhaitant vous retrouver lors de nos manifestations :

- Fête des voisins le 2 juin
- Vide grenier le 16 juin
- Fête nationale 14 juillet
- Spectacle sortie pour les enfants de l'école en décembre 2019

Si Vous souhaitez nous rejoindre ou participez à la vie de notre village, vous pouvez contacter le Comité des fêtes sur CDFY@free.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié vous souhaite les meilleurs vœux de Bonheur et de Santé pour l'année 2019 et que tout ce que vous espérez se réalise

Le Président
Roland SCHNORR



L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLE

du Canton d'Auneau (A.D.S.B.C.A.)
vous présente ses meilleurs vœux.

DON DU SANG : PÉNURIE OU DÉSINTÉRÊT ?

Depuis l'été dernier, l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) lance des appels aux dons en raison de pénurie : alors que le besoin journalier est de 11 000 poches, seulement 8 500 sont collectées. Si l'essentiel des besoins hospitaliers est satisfait, le manque de plasma ne permet pas la réalisation de tous les vaccins et médicaments nécessaires aux français.

En y consacrant chacun un peu de notre temps, nous pourrions relever ce défi.

Merci à tous.

Bernard FRANCOIS



ASSOCIATIONS

CHASSEURS D'YMERAY



Les chasseurs d'Ymeray vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cette année nous avons installé des abreuvoirs pour la faune sauvage de notre territoire

Du fait du manque de pluie, nous avons rempli chaque semaine les abreuvoirs (50 l par semaine) pendant l'été.

Une population de sangliers s'est sédentarisée le long de l'autoroute aussi soyez prudents pour éviter les collisions (lieudit « les poteries »)

Pour information, quand vous voyez le panneau « chasse en cours », ralentissez pour éviter une collision avec un animal qui se dérobe et surtout pour ne pas écraser un chien.

Bonne année à tous

Éric MAZINGUE

Président de la Société de Chasse d'Ymeray

MAIN DANS LA MAIN

Vœux 2019

Que cette nouvelle année 2019 soit pour vous et vos proches, pleine de paix, de sérénité, et de bonne santé. Mais aussi pleine de moments forts et passionnants, de grandes joies et de bonnes surprises. Nous espérons que notre association vous apporte toute satisfaction au travers des différentes activités et événements organisés.

Comme toute association, nous avons besoin de vos suggestions, de petits coups de pouce,... Et surtout de votre présence lors des événements.

PROGRAMME POUR DÉBUT 2019

Janvier : Galette des rois

Mars : Activité enfants « Loto »

Mai : Vente de plants

Juin :

- o La pétanque
- o Le vide-grenier
- o La boum de fin d'année pour les primaires

Juillet : Soirée diner / concert

A nouveau nous vous souhaitons une Joyeuse Année... Avec de nouvelles activités.

L'Association Main dans la Main
Corinne & Leïla



Souvenirs...
Sortie de fin d'année, week-end du 22-23 juin 2018
Nuitée camping & Zoo de la Flèche



Souvenirs... Pétanque du dimanche 03 juin 2018



Souvenirs... Activité Galette des rois :
Samedi 13 janvier 2018
Préparation des galettes par les enfants
et dégustation avec les villageois



Souvenirs...
Halloween le mercredi 31 octobre
2018 : Malgré le mauvais temps,
nos monstres étaient présents.

11
NOVEMBRE

Malgré un temps maussade, l'habituel défilé a vu ses rangs grossis par l'évènement important que fût cet anniversaire. La commémoration devant le monument aux morts, fraîchement rénové, fut éclairée par le chant des enfants entamé lors notre hymne national.

Le verre de l'amitié offert aux habitants dans le restaurant scolaire fut l'occasion d'échanges inter générationnels fort appréciés de tous.

Exposition 1914 – 1918

L'appel lancé dans le dernier Bulletin Municipal a porté ses fruits : des citoyens nous ont permis d'organiser une exposition riche d'informations pour les grands et les petits. Le 11 novembre, une centaine de personnes est venue admirer les reproductions de gravures de « La Guerre Documentée », la tabatière offerte par la reine Mary d'Angleterre lors du Noël 1914, le coupe oreilles des tirailleurs sénégalais, les obus gravés en 1916, une pièce unique d'un village fantôme, la canne sculptée par un soldat et les livres photos retraçant l'histoire de la Grande Guerre.

Merci à tous, parents, enfants, ismériennes, ismériens, pour votre participation.



